

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE BESANÇON



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 et R.822-12 ;

Vu le décret 2018-922 du 27 octobre 2018 relatif à diverses mesures concernant le conseil d'administration et les instances consultatives du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bourgogne Franche-Comté

Vu le décret 2018-924 du 27 octobre 2018 portant création du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bourgogne Franche-Comté

Vu l'arrêté du 15 octobre 2018 fixant les dates des élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

Vu l'arrêté du 18 octobre 2018 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre national et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

Vu la circulaire n° 2018-125 du 18 octobre 2018 relative au renouvellement des représentants des étudiants au sein des conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

Vu la consultation des représentants locaux des organisations étudiantes nationales représentatives

Vu les représentants de l'administration du CROUS désignés par Madame la directrice générale du CROUS de Besançon, directrice générale par intérim du CROUS de Dijon, directrice préfiguratrice du CROUS de Bourgogne Franche-Comté

ARRETE

Article 1 :

La commission électorale relative aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Bourgogne Franche-Comté est composée comme suit :

- Représentants des électeurs étudiants :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Représentants locaux de l'UNEF	
Amnayar AMIRI	Lou NOIRCLERE
Représentants locaux de Parole Etudiante	
Florian GUELAUD	Sarah ROBINAU
Représentants locaux de la FAGE	
Julien MARZA	Maxence JAILLET
Représentants locaux de l'UNI	
Pierre-Louis MAGNAT	Quentin DUCOEUR

Thibault STEINMETZ Vice président du conseil d'administration de l'UBFC	
---	--



2/2

- Représentants de l'administration du CROUS :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Dominique FROMENT Directrice générale	Jonathan COTTET Responsable du pôle hébergement
Cyril ANIS Sous-directeur de la vie étudiante	Carole JANNAUD Responsable du service appartements
Sylvie HISBERGUES Adjointe au sous-directeur de la vie étudiante	Emmanuel OLIVAUD Directeur de site
Delphine MOUTURIER-GRILLOT Adjointe au sous-directeur de la vie étudiante	Anne FORNO Sous-directrice de la communication
Delphine CROHEN Assistante à la division vie étudiante	Sylvie EUSTACHE Assistante à la division vie étudiante

Article 2 : La présidence de la commission sera assurée par Julien MARLOT, responsable du service interacadémique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SIESR).

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Besançon est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil académique des actes administratifs.

Fait à Dijon, le 29 octobre 2018

Le Recteur de la Région Académique,
Bourgogne-Franche-Comté,
Recteur de l'Académie de Besançon
Chancelier des Universités

Jean-François CHANET